

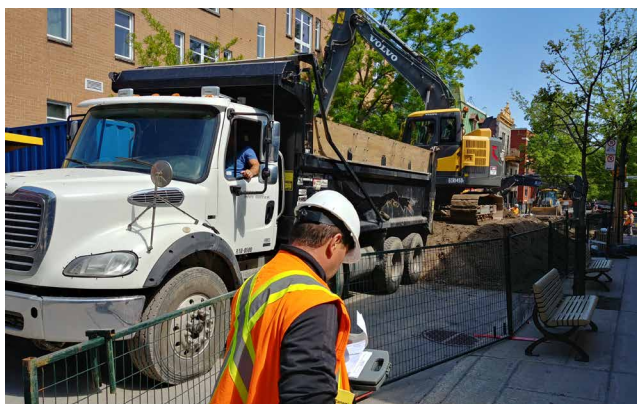
CAPSULE INFORMATIVE

Sols contaminés

Critères génériques des sols du MELCC

Le MELCC change ses critères de sols : vos vieilles études de caractérisation sont peut-être désuètes !

En mars 2019, le **Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés** (Guide d'intervention) a été modifié par le *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC). Si vous planifiez vos chantiers dont les documents contractuels réfèrent à des études environnementales datant d'avant mars 2019, il est possible que les sols présentant auparavant des concentrations inférieures aux critères A (gérés sans restriction) soient maintenant dans la plage « A-B » des critères du Guide d'intervention.



Entre autres, le critère « A » pour le paramètre des hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) **était de 300 ppm, il est désormais de 100 ppm** dans cette nouvelle version de ce Guide d'intervention.

Il est à noter que le prix de disposition de sols « A-B » est significativement plus élevé et la gestion de ces sols vient avec des responsabilités légales telles que présentées à la **Grille de gestion de sols excavés** du MELCC.

Document complet de la Grille de gestion de sols excavés :
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/annexe5.pdf>

Extrait de l'annexe 2 - Grille des critères génériques pour les sols, page 221 du Guide d'intervention

CRITÈRES DE SOLS ¹ (mg/kg matière sèche, ppm)			
	A ²	B (Valeurs limites réglementaires de l'annexe I du RPRT)*	C (Valeurs limites réglementaires de l'annexe II du RPRT)*
XI - Paramètres intégrateurs Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ à C ₅₀ ¹²	100¹³	700	3 500



Document complet du Guide d'intervention :
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/guide-intervention-protection-rehab.pdf>

Cette présente capsule ne remplace pas la loi et ses règlements applicables. Pour toute référence officielle, veuillez-vous référer aux textes de lois et règlements en vigueur. Cette présente capsule n'est pas un avis juridique ni un avis technique officiel. Pour toute question, n'hésitez pas à consulter vos professionnels (juridiques et techniques) afin de faire vérifier les données de vos documents d'appel d'offres et vos contrats.